RÈGLEMENTS

1. Vous devez vous inscrire en ligne.
2. La parade commence à 16h30.
3. Il n'est pas obligatoire d'utiliser une remorque ou un plateau, mais vous devez retirer tout ce qui se trouve sur la propriété de l'école à la fin de la journée.
4. Toutes les participations doivent être enregistrées.
5. Seul le Comité de la Parade du Père Noël peut inviter le Père Noël. Aucune autre personne déguisée en Père Noël ne sera autorisée dans la parade. Ce char sera parrainé par la Ville de Cornwall.
6. Les ENSEIGNES COMMERCIALES sont autorisées mais gardez à l'esprit que la parade concerne Noël et le Père Noël, veuillez respecter cela.
7. Les chars doivent représenter le thème de la Parade de Noël. Si vous souhaitez faire de la publicité pour votre entreprise, pensez à devenir un sponsor de la parade.
8. La hauteur maximale des chars est de 13 pieds par rapport à la chaussée.
9. Pour des raisons de sécurité, chaque char doit avoir au minimum deux personnes marchant de chaque côté du char. Le devoir des marcheurs est de s'assurer que personne n'approche ou ne saute sur ou hors du char pendant son déplacement.
10. Les véhicules de la parade doivent rester en ligne et ne peuvent pas circuler parmi la foule. Tous les véhicules doivent rester entre 10 et 30 pieds derrière les véhicules devant eux.
11. Les routines de danse ou de gymnastique seront limitées à 30 secondes par arrêt. Si le groupe devant vous prend trop d'avance, vous devez raccourcir votre routine et rattraper pour éviter de grands écarts.
12. Les chevaux utilisés pour monter ou tirer des chars ne seront pas autorisés à participer sans une "personne de nettoyage désignée".
13. La consommation de tout type d'alcool ou de drogues non prescrites est strictement interdite, de même, il est interdit de fumer ou de vapoter sur les chars.
14. L'ordre de la parade sera à la discrétion des Maréchaux de la Parade. Les Maréchaux de la Parade supervisent la zone de mise en place le jour de la parade et auront le dernier mot sur l'admissibilité des participants et le contrôle de la zone. Toute personne causant des perturbations ou menaçant les bénévoles sera priée de quitter les lieux.
15. Rien de nature politique ne sera autorisé dans la parade.
16. Si un générateur est utilisé, vous devez avoir un extincteur à disposition.
17. Chaque organisation, groupe et individu doit lire attentivement, compléter et signer le CONTRAT DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ci-joint et le retourner avec le formulaire d'inscription en ligne.
18. Les organisations, les groupes, etc. qui appartiennent à une association ou les individus qui ont une couverture d'assurance spéciale pour leur activité, doivent fournir une preuve d'assurance sous forme de certificat d'assurance d'un montant minimum de 2 millions de dollars, responsabilité pour blessures corporelles, dommages matériels, blessures personnelles, responsabilité légale des locataires et responsabilité automobile non possédée, en nommant le Comité de la Parade du Père Noël et la Corporation de la Ville de Cornwall comme assurés supplémentaires incluant une clause de responsabilité croisée et (30) jours de préavis d'annulation. La preuve d'assurance et la décharge de responsabilité doivent être indiquées sur le formulaire d'inscription.
19. Tous les chars doivent installer une rambarde de sécurité qui peut consister en une corde attachée à des poteaux en bois ou en métal. La corde doit être à une hauteur de 32 à 36 pouces.
20. Toute remorque fermée utilisée comme char DOIT avoir un minimum de 1 000 lumières et doit faire de son mieux pour respecter le thème.

Si vous avez besoin d'informations ou d'aide supplémentaires, veuillez envoyer un courriel à terrymuir6@gmail.com ou appeler Terry Muir au 613-362-3101.

Visitez notre site web à cornwallsantaclausparade.com